

AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS

	Cochez la case lorsque requis
Preuve d'assurance-responsabilité valide pour toute la durée de l'occupation au montant de 2 000 000 \$, dans laquelle la <i>Ville de Montréal</i> est désignée comme <i>coassurée</i> et selon ses intérêts	
Document prouvant que le requérant est l'exploitant de l'établissement auquel est rattaché le café-terrasse ou le placottoir	
Lettre d'autorisation du propriétaire de l'immeuble (si le requérant est locataire)	
Lettre d'autorisation du propriétaire de l'immeuble voisin, lorsque requis	
Les frais d'étude technique pour une demande de café-terrasse	
Si plusieurs administrateurs, une autorisation signée par tous les administrateurs autorisant cette demande de permis	
Document autorisant le mandataire à agir pour le requérant, le cas échéant	
Copie du certificat d'autorisation d'usage valide	
Deux copies d'un plan* à l'échelle de qualité professionnelle illustrant l'aménagement du café-terrasse et sa situation par rapport au domaine public comprenant : • le front bâti du bâtiment et du bâtiment adjacent, le cas échéant (café-terrasse et placottoir) • les délimitations, les dimensions et la superficie de l'occupation prévue • le positionnement du mobilier urbain et des équipements appartenant aux différentes compagnies d'utilité publique (lampadaires, arbres, poubelles, trou d'homme, etc.) situés à l'emplacement de l'occupation et autour de celui-ci • le détail des aménagements prévus incluant le détail des accès, la hauteur des éléments et la disposition du mobilier à l'intérieur de l'aménagement (ex : garde-corps, muret, banquette, etc.) • les élévations permettant de comprendre les niveaux du sol existants et la hauteur des installations proposées • les aires de dégagement prescrites par le règlement • les détails des accès pour personnes à mobilité réduite • tout autre renseignement pertinent pour vérifier la conformité de l'occupation.	

* La Régie des alcools, courses et jeux du Québec (RACJQ) exige que les plans soient effectués par un ingénieur ou un architecte. Dans ce cas, vous devez nous transmettre un jeu de plan identique à celui exigé par la RACJQ.

DOCUMENTS REQUIS POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS

	Cochez la case lorsque requis
Preuve d'assurance-responsabilité valide pour toute la durée de l'occupation au montant de 2 000 000 \$, dans laquelle la <i>Ville de Montréal</i> est désignée comme <i>coassurée</i> et selon ses intérêts	
Lettre d'engagement confirmant que l'occupation est en tout point identique à celle de l'année précédente	
Les frais de renouvellement (requis pour les cafés-terrasses uniquement).	
Lettre d'autorisation du propriétaire de l'immeuble voisin, lorsque requis	
Les frais de location du domaine public applicables à la période d'occupation choisie (requis pour les cafés-terrasses uniquement)	
Preuve que la raison sociale et l'adresse de l'établissement dont le titulaire est l'exploitant n'aient pas changé	